

CAP Coiffure

Le titulaire du CAP Coiffure est un professionnel qualifié, compétent dans les techniques d'hygiène, de soins, de coupe, de mise en forme et de coiffage de la chevelure. Il exerce également des activités commerciales de prestation de services et de vente de produits.

Programme

Enseignement Professionnel

- **Biologie générale et appliquée :**

Constituants de la matière vivante; organisation cellulaire et tissulaire des êtres vivants; maintien de l'intégrité de l'organisme; étude de la peau et des phanères; anatomie et morphologie de la tête.

- **Microbiologie :**

Notions de micro biologie appliquées à la profession; hygiène en milieu professionnel.

- **Technologie des produits :**

Principes de base de la réglementation des produits cosmétiques et d'hygiène corporelles; propriétés physiques et physico-chimiques utilisées lors de la fabrication des produits capillaires; principales fonctions chimiques utilisées lors de la fabrication ou de l'utilisation des produits capillaires; nature et rôle des matières premières utilisées dans les produits capillaires; étude des différents produits capillaires.

- **Technologie des appareils :**

Étude technologique des appareils; étude des instruments et outils professionnels; étude des différents accessoires; usage avec la profession; qualité de service.

- **Techniques professionnelles :**

Techniques utilisant les produits d'hygiène ou capillaires; techniques de modification de la couleur des cheveux; techniques de modification durable de la forme des cheveux; techniques de modification temporaire de la chevelure; techniques de séchage; techniques de coupe; techniques de coiffage.

- **Connaissance des milieux du travail :**

Connaissance de l'entreprise; outils et techniques d'information, de communication, de gestion, les locaux professionnels, réglementation relative à la profession de coiffeur.

- **Arts appliqués à la profession :**

Législation du travail, législation professionnelle, conditions de travail; l'hygiène .

Enseignement Général*

- Français - Histoire, géographie
- Mathématiques - Sciences
- Éducation civique, juridique et sociale
- Langue vivante
- Éducation physique et sportive

Règlement d'examen

Épreuves	Forme	Durée	Coeff.
Domaine Professionnel			
EP. 1 - Coupe et coiffage homme - Prévention, santé, environnement	Pratique Écrite	2h (1h) (1h)	4 (3) (1)
EP.2 - Coupe, forme, couleur - Biologie, microbiologie, hygiène, technologie, arts appliqués et connaissance des milieux de travail	Pratique Écrite	5h (2h30) ¹	10 (6)
EP.3 Communication	Orale	(2h30)	(4)
Domaine Généraux *			
EG.1 - Français - Histoire - géographie, éducation civique	Écrite Orale	2h 15 min	3
EG.2 - Mathématiques - Sciences (physiques - chimie)	Écrite Écrite	1h 1h	2
EG.3 Éducation physique et sportive			1
EF. 1 Épreuve facultative : langue vivante étrangère²	Orale	20 min	

¹ + 30 min pour séchage éventuel sous casque

² Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme. Ne sont autorisées à l'examen que les langues vivantes étrangères enseignées dans les lycées professionnels de l'académie, sauf dérogation accordée par le recteur.

Stage

Le cycle de formation comporte obligatoirement une période de formation en milieu professionnel d'une durée de 12 semaines, réparties sur l'ensemble de la scolarité, dans au moins 2 entreprises d'accueil. Elle permet à l'élève de travailler en situation réelle, de s'insérer dans une équipe et d'appréhender la réalité de l'entreprise.

Après le CAP

Le titulaire du CAP Coiffure peut exercer ses activités dans les salons de coiffure, établissements et institutions diverses, milieux du spectacle, de la mode, ...

Il peut aussi choisir de continuer à se former à travers un **Brevet Professionnel** ou une **Mention Complémentaire Coiffure**.



* L'élève peut être dispensé s'il a déjà validé ces matières